decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-66 – Approbation du plan égalité femme-homme 2023-2024

La loi n°2014-873 du 4 aout 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes ainsi que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforcent les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes.

En particulier, la loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en prévoyant, pour les collectivités, l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle.

Dès 2021, la délibération D2021-61 du 09 décembre 2021 avait définit à cet effet plusieurs axes de travail :

- Garantir l'accès des femmes à tous les emplois ouverts
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie personnelle et vie familiale
- Prévenir et traiter les actes de violence, de harcèlement et les agissements sexistes
- Prévoir des actions de formation
- Mettre en œuvre une communication spécifique

Il était également mentionné dans la délibération que ce plan d'action serait amendé pour intégrer le travail collaboratif à conduire avec les agents et encadrants et présenter ces propositions aux instances

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-66-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

représentatives du personnel (CST). Suite à ce travail conduit en 2023, le plan d'égalité femme-homme a ainsi été actualisé et complété.

Le plan d'action 2023-2024 relatif à l'égalité professionnelle femme-homme de Decoset est mis en annexe à la présente délibération.

Il a fait l'objet d'un avis favorable du CST en date du 05 décembre 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan d'égalité femme-homme 2023-2024 de DECOSET
- **S'ENGAGER** à inscrire au budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - DEchetteries - COllectes - SElectives - Traitements

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-66-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023